RAPPORT

SUR

LA SITUATION MÉDICALE

DE

LA MAISON DE DÉTENTION

SITUÉE A VILVORDE,

Par les Citoyens Duval, Curtet et Fournier (1), *Commissaires nommés par la Société de Médecine de Bruxelles, pour examiner ladite maison ; d'après la demande du Préfet du Département de la Dyle.*

LE Préfet, dans sa sollicitude, ayant invité la Société de Médecine à envoyer, dans la maison de force située à Vilvorde, des Commis-

(1) Nous prions nos lecteurs d'excuser les nombreuses négligences qui se trouvent dans ce rapport. La promptitude avec laquelle nous l'avons rédigé et livré à l'impression, ne nous a pas permis de donner à notre style, tout le soin désirable. (*Note des auteurs*).

saires pris dans son sein, pour y rechercher les causes de la mortalité considérable qui a lieu, depuis plusieurs mois, dans cet important établissement, afin d'y porter un prompt remède. La société de Médecine nous a confié cette honorable mission.

En conséquence, le 1er. du courant, nous nous sommes transportés, dans ladite maison, où, après un examen scrupuleux et approfondi, nous avons reconnu qu'il n'existe pas de maladie *épidémique-pestilentielle*, *putride*, d'*hôpitaux* ou de *prisons*, ni de *contagion*, comme l'avait répandu, inconsidérement, l'ignorance ou la malveillance, qui ont prodigieusement exagéré le mal réel et jetté l'allarme dans l'esprit des Citoyens et des Magistrats. Et, nous ne le dissimulerons pas, nous partagions à cet égard, la prévention générale.

Nous avons commencé notre opération par l'examen de l'extérieur de la maison et des parties adjacentes; nous n'y avons rien remarqué de contraire à la salubrité.

Les cours à l'usage des employés, et celles consacrées aux promenades des détenus sont spacieuses, propres et très-aérées. Celle destinée aux *femmes criminelles* avait une mauvaise odeur, facile à détruire, attendu qu'elle ne dépend que de la malpropreté qu'y entretiennent ses habitans.

Les nombreuses caves de la maison contiennent une eau stagnante qu'il n'est pas possible d'évacuer, ce qui nous fait estimer qu'il est urgent de les combler, vu leur inutilité dans ce genre d'établissement.

Les cuisines, la buanderie et autres lieux destinés au service général de la maison, ne nous ont rien offert qui puisse nuire à la santé des détenus ; nous ne pouvons, au contraire, que louer la manière dont ils sont tenus.

La qualité de l'eau est bonne.

Les magasins au linge et aux fournitures, sont au complet, et tous ces objets sont très-propres.

Les ateliers sont secs, aérés et salubres.

Les fosses d'aisance sont fermées et entretenues de manière à ne point exhaler trop de miasmes malfaisans ; cependant il serait prudent d'y adapter des égouts, parce que les latrines étant placées dans les cours, y entretiennent nécessairement, et sur-tout dans les chaleurs, des foyers de corruption qu'on doit éloigner des grandes réunions d'habitans.

Nos recherches nous ont conduit dans les cachots où la société séquestre les criminels, et dans l'asile offert à l'indigence. Les cachots destinés aux prisonniers des deux sexes, sont bien situés ; l'air y circule abondamment ; l'administration a soin d'y entretenir de la paille fraîche ; mais les détenus manquent de couvertures suffisantes. Cet objet est très-important pour leur santé ; on sait de quelle utilité est la transpiration nocturne et combien sa suppression peut être funeste.

Ces lieux destinés, uniquement, à loger les prisonniers, pendant la nuit, doivent rester continuellement ouverts durant le jour, afin que la circulation de l'air extérieur y soit libre.

L'humanité réclame la suppression des cachots

appellés justement *Noirs*, où plusieurs individus sont entassés. Ce sont des fours qui n'ont d'ouverture qu'une porte fermant presqu hermétiquement. L'air s'y corrompt incessamment et devient irrespirable. Il est impossible qu'une personne, qui y a fait un séjour de quelques heures, n'en sorte pas affecté du principe d'une maladie grave. Nous avons été informés, dans la maison, que ces cachots fournissent souvent des malades aux infirmeries. Nous croyons seconder l'humanité du Préfet, en lui indiquant un abus qui tient à d'anciens et barbares usages, consacrés par une habitude routinière. Il est des moyens de punition, peut-être plus sensibles pour les coupables, et qui ne comprometteraient pas leur santé.

Les chambres occupées par les pauvres invalides sont parfaitement saines et bien tenues. Leur nourriture abondante et agréable contribue à entretenir la bonne santé dont ils jouissent ; l'air de contentement, qui brille sur leur figure, fait le plus bel éloge de l'administration, qui, avec des moyens bornés, a fait beaucoup plus qu'on ne devait raisonnablement attendre, dans si peu de tems. Le Magistrat qui a conçu la philantropique idée d'extirper la mendicité, en forçant les pauvres valides de tout devoir à leur travail, et en procurant aux infirmes et aux vieillards l'asile, la subsistance et le vêtement, a bien mérité de la société : et les personnes aisées qui contribuent, par leurs aumônes, à l'entretien d'un si noble établissement, n'ont pas moins de droits à la gratitude de leurs concitoyens !

Qu'on nous pardonne cette digression, elle ne paraîtra pas étrangère à notre sujet, aux ames sensibles qui nous liront.

Le vin destiné aux malades est d'une excellente qualité.

Leur pain est fait avec du très-bon froment. Il serait excellent, s'il était mieux levé et plus cuit.

Celui des détenus en bonne santé, est fait de froment et de seigle aussi de bonne qualité; mais comme le premier, on ne le laisse pas assez fermenter, et il est trop peu cuit. Il résulte de cette mauvaise manutention un pain mat, collant, une croûte mollasse, et conséquemment un aliment indigeste et susceptible de rendre malade l'homme le plus sain.

Le citoyen *Van Boeckhaut*, directeur de la maison, à qui nous avons fait ces remarques, nous a promis de les mettre à profit, ainsi que de corriger tous les vices que nous lui avons indiqués.

La soupe préparée selon le procédé de M. le Comte de *Rumfort*, est saine et agréable.

Les infirmeries sont vastes et élevées; mais elles n'ont pas assez de courant d'air. Les lits sont à la distance de quatre décimètres. Le double d'intervalle est indispensable pour la salubrité. Il faudrait aussi les exhausser, car à peine sont-ils à quatre travers de doigt du sol.

Les fournitures y sont suffisamment rechangées; mais les malades ne sont point assez couverts, ce qui leur est infiniment nuisible.

Il y a une latrine à l'entrée de l'infirmerie des hommes, qui y répand une odeur infecte

et des miasmes tellement délétéres, que nous ne doutons pas qu'ils n'incommodent beaucoup les malades. Il est urgent de la supprimer, sans délai.

On brûle continuellement d'après les ordres du dernier Médecin, dans les infirmeries, une grande quantité de bayes de genièvre. Nous ne saurions trop nous élever contre l'emploi de ce moyen, proscrit, depuis long-tems, par la saine chymie; il ne fait que masquer la mauvaise odeur sans la corriger; en consumant une grande quantité d'oxigène, il diminue la masse d'air respirable pour y substituer du gaz acide carbonique et du gaz hydrogène carboné, dont les propriétés malfaisantes ne sont que trop connues. Nous proposons d'y substituer du vinaigre mis perpétuellement en évaporation, des arrosemens fréquens d'eau et de vinaigre, et une ou deux fumigations journalières, faites avec du gaz muriatique. Lorsqu'elle se fait avec précaution, les malades n'en sont nullement incommodés, et c'est un puissant moyen de corriger le mauvais air, qui séjourne toujours dans les salles où il y a une grande réunion d'individus malades.

Et vu la grande étendue des salles d'infirmerie, il serait sage, utile même, dans la circonstance actuelle, de les diviser en salles doubles ou de rechange, de telle sorte que tous les quatre jours on évacuerait les malades d'une salle dans l'autre, afin que, tandis que l'une serait occupée, on sanifierait l'autre, au moyen des fumigations de gaz muriatique. On peut exécuter ce projet sans nulles dépenses. Nous insistons fortement sur son adoption.

Les parquets en briques des infirmeries sont presque généralement troués à force de vétusté; il en est de même des murailles. Ces trous retiennent l'ordure, les miasmes putrides, et contribuent à augmenter l'insalubrité. Il est instant de faire crépir et le parquet et les murailles pour parer à cet inconvénient.

Nous avons remarqué, parmi les sujets qui sont dans les infirmeries, beaucoup de maladies organiques; plusieurs fièvres *intermittentes*, *continues*, *continues-remittentes* et *synoquales simples*. Toutes ces fièvres dépendent de la constitution médicale actuelle, et sont entretenues par une saburre bilieuse des premières voies. Un traitement vicieux leur donne bientôt un caractère grave, et leur terminaison, par la même conséquence, devient souvent funeste.

Nous avons examiné tous les fébricitans, aucun n'a de symptômes d'affection du systême nerveux ou du systême sanguin. C'est en vain que nous avons cherché des signes de contagion, de fièvres putrides, malignes, etc.

Tout le mal, disons le franchement, vient des Officiers de santé, qui ont successivement dirigé le service médical, dans cette maison. Loin, comme il était de leur devoir, d'opposer la raison aux clameurs de l'ignorance, de ranimer les esprits abattus par la peur, ils ont été les premiers à sonner l'allarme, à propager le découragement.

Loin de suivre les indications de la nature, qui se manifeste évidemment par des rapports amers, des nausées, des vomissemens naturels,

une turgescence gastrique, ils n'ont eu aucun plan, aucun ordre méthodique de traitement, et n'ont fait que des administrations intempestives de substances, dont l'effet n'était que trop souvent diamétralement opposé aux indications que présentait l'æthiologie de la maladie.

Il est facheux que la médiocrité des fonds destinés, pour l'établissement dont il est question, n'ait pas permis au Préfet d'y attacher un médecin praticien et habitué à exercer son art dans les hôpitaux. . . .

On conclut que la maladie qui règne dans la prison de Vilvorde, est contagieuse parce que plusieurs employés, de cet établissement, en ont été frappés, et que quelques-uns en sont morts. Les renseignemens que nous avons pris, prouvent que leurs maladies dépendaient de la constitution médicale regnante, de leur admission récente dans le séjour septique des hôpitaux, qui exerce son influence sur tous ceux qui l'habitent nouvellement. Il ne faut pas douter que ces maladies n'aient été aggravées par la peur, qui les transforme en fièvres putrides du genre le plus funeste. Les fastes de l'art de guérir sont trop remplis d'observations qui constatent l'influence des affections tristes de l'ame sur le développement, la marche et la gravité des maladies, pour qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage sur cette opinion. .

Trois médecins, de cette maison, sont morts dans le courant de l'hiver. Les deux premiers, jeunes, pleins de zèle, mais sans expérience, nous paraissent avoir été dans le cas que nous

venons d'exposer. L'un d'eux même a, dit-on, contracté sa maladie par une course forcée pour atteindre la barque de Bruxelles à Vilvorde, afin de ne pas manquer l'heure de son service. Le troisième, nous le savons pertinemment, doit sa mort à une cause absolument étrangère au service et aux maladies regnantes.

Nous avons pris des renseignemens sur le caractère des maladies qui ont regné à la maison de Vilvorde pendant les deux derniers mois; elles n'ont, en aucune manière, différé de celles qui, à Bruxelles, ont eu lieu à la même époque.

On sait que tous les ans, à l'équinoxe du printems, les vents de *Sud*, *Sud-Ouest* et *Nord-Ouest* soufflent constamment, et sont chargés des émanations marécageuses qu'ils ont ramassés dans la *Campine*, la ci-devant Flandre hollandaise et les bords de l'Escaut occidental. Ces émanations, jointes au mouvement fermentatif qui se développe, à la même époque, dans tous les corps organisés, donnent lieu ici, tous les ans, à des fièvres catharrales, dont l'effort se dirige sur le systême sanguin et sont souvent accompagnées de pétéchies, de prostration, de faiblesse dans le pouls.

Ces fièvres se sont manifestées cette année, comme à l'ordinaire, mais elles ont été plus répandues. Elles se sont terminées du onzième au treizième jour; très-peu se sont prolongées jusqu'au vingt-unième.

Le traitement ne devait consister qu'à seconder les efforts de la nature, et soutenir les forces d'une vitalité languissante.

La maladie, qui existe dans la maison de détention, n'a que très-peu attaqué les indigens qui y sont renfermés; ils en sont garantis par une nourriture saine et substantielle, des vêtemens suffisans, un logement commode et vaste, et sur-tout par l'inappréciable faculté de changer d'air, en jouissant de la liberté de se promener au-dehors.

Les prisonniers en ont plus particulièrement été atteints. Les affections morales, une nourriture presqu'insuffisante, la privation totale de viande et de boissons spiritueuses, le long état d'anxiété et de souffrances qu'il ont éprouvées dans les diverses prisons où ils ont long-tems séjourné, avant et après leur jugement; le germe des maladies qui existait déjà en eux, le vice de leurs humeurs, les affections chroniques dont ils sont pour la plupart infectés, tout les rendait plus accessibles à la maladie de la saison.

C'est ce qui fait que le nombre des malades de la maison de force excède la proportion ordinaire, eu égard à celui de ses habitans. Mais parmi le grand nombre de malades contenus dans les infirmeries, à peine un tiers est-il atteint de fièvres sporadiques. Les autres sont, ou phtisiques, ou dans le marasme, ou vénériens, ou galleux, ou frappés d'autres graves affections chroniques. Il n'est pas étonnant qu'il meure beaucoup de ces sortes de malades. Doit-on donc attribuer leur mort aux ravages de l'épidémie?

L'état d'appauvrissement des humeurs de ces individus, que leur nourriture consistant en

une soupe par jour, et trois livres de pain pour deux jours, n'améliore pas, les met, nous le répétons, bien plus dans le cas que d'autres, de tomber malades et de périr.

Nous savons que c'est par un motif moral que le Gouvernement leur refuse de la viande, parce qu'il veut que le besoin de cet aliment et de bien d'autres douceurs, excite en eux le desir de travailler afin de se les procurer; mais dans la circonstance actuelle, nous pensons qu'il faut obéir à des considérations plus pressantes. Il est inutile de démontrer combien une nourriture animale, substantielle serait utile pour préserver ces infortunés des maladies qui les frappent. Ce point ne peut souffrir de contradiction. Or nous proposons au Préfet de la leur accorder provisoirement. Il y aurait un moyen de le faire, sans qu'il en coutât rien au gouvernement, ce serait de retenir sur la journée de salaire de chaque individu la somme d'un sol. Elle suffirait pour leur procurer une livre de viande par semaine, laquelle serait distribuée tous les quatre jours.

On pourrait aussi, au moyen de la marmite de Papin, faire une gélatine osseuse qui leur serait d'un grand secours et vaudrait au moins la viande. Cet aliment est sain, nourrissant et agréable, et sa préparation couterait très-peu de chose.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans payer à l'administration de cette maison le tribut d'éloges que nous devons à son zèle et à son humanité. Elle n'a rien négligé de ce qui pouvait

adoucir le sort des détenus : et nous le disons avec plaisir, nous avons rarement eu occasion de visiter un établissement aussi bien tenu sous les rapports administratifs.

Tels sont les renseignemens que nous avons recueillis sur la maladie qui existe dans la maison de détention de Vilvorde, et les moyens que nous croyons propres à la faire cesser ou du moins à en faire cesser les ravages, qui ne sont point ceux d'une épidémie contagieuse, mais bien d'une fièvre produite par une température excessivement humide et que des soins attentifs détruiront en peu de tems.

Bruxelles, le 3 Floréal an 10.

Signé Duval, D. M. Curtet;
Fournier, D. M.

Vu par la Société de Médecine,
Duval, *président.*
Van-Mons. } *Secrétaires.*
Fournier. }

A Bruxelles, de l'imprimerie de Weissenbruch, Imprimeur-Lib., place de la ci-dev. Cour, N°. 1085.